L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 DECEMBRE 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Annonce souscription, sur un journal quotidien, sont aux annonces, ou sera comptée comme discontinuée de part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pièce de carré de chaque longueur, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Les annonces considérables obtiennent l'assurance originale, doivent être payées comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les directeurs et jerseyaise tenant magasins de détail, 50; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 50; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, 50. Ces abonnements se paient d'avance et n'avance.

Le privilège des manuscriptures sur arts est limité à un carré de chaque date, et trois fois pour semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices, &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un seul jour, seront payées $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils paraîtront très-mêlés, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné d'année, seront payées à l'année par suite de justice, rentes de plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, à louer ou à affermer, chevaux marrons, animaux égarés ou égarés &c., lui devront payer à l'année, et ses prix ci-dessus indiqués.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée à moins qu'il ne paie de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait une réponse.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront 1000.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et d'autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR MOBILE—par le Fleuve—Le steamb p Cincinnati, capt J. Smith, partira positivement samedi 16 du courant, à 4 heures M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à
15 dec—2 S. L. & E. L. LEVY, 24 Gravier

PAQUEBOT SULTANA—Pour Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Dimanche matin 17 du courant, à 10 heures, le paquebot régulier SULTANA, capitaine Horton Pease, sera prêt de matin de bonne heure pour le fret et les passages pour le reste du fret et du passage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue du Canal, ou à
16 dec L. V. HUSBAND & Co, 96 Tchoupitoulas

POUR ST. MARTINVILLE (Iberville par)—Le steamer Iberville, capitaine P. Mercier, partira tous les samedis matin à 10 heures du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 dec P. J. PAVY & Co.

POUR VERMILLION (Irreleman)—Le steamer Vermilion, capitaine Hunter, partira pour les points ci-dessus et ceux intermédiaires, dès samedi 16 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 dec 12, Conti

POUR VERA CRUZ—Le navire américain PEGANOE, capt. Gray, partira immédiatement. Pour passage ou fret sur le pont, s'adresser à bord
16 dec SCHMIDT & Co.

POUR VERA CRUZ—Le brick américain WISCONSIN, capt Hickey, partira sous peu de jours. Pour passage s'adresser à bord, ou à
16 dec SCHMIDT & Co

POUR VERA-CRUZ—Passage seulement—La goélette JOHN MARK, capt. Halting head, partira dans quelques jours. S'adresser à bord
16 dec SCHMIDT & Co., 86, Bienville.

POUR VERA CRUZ—Le navire NEW-YORK, capt. Hickling, partira incessamment. Pour fret sur le pont ou passage, s'adresser à bord ou à
4 dec SCHMIDT & Co 86 Bienville

POUR VERA CRUZ—Le brick DE FINA, capitaine Brooke, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co, 86 rue Bienville.

POUR GALVESTON & LASACA—Le brick ROVER, capitaine Faird, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
9 dec MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée.

POUR LA HAVANE—Le brick DE MEET capt J. S. McConnell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Pierre d'Arneau ou à REYNAUD & FALON,
1 dec 24, Tchoupitoulas.

POUR ST. THOMAS—Le brick MADRONA, capt. Alcott, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
4 dec JOS. FRATS, 27 Toulouse

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le navire WINNEGANCE capt. Cornell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Bienville, ou à
15 dec SCHMIDT & SOUTH, 74 Camp, ou à T & S TOBY & BOGERT, 71 Camp

POUR NEW YORK—Samedi 16 du courant—Le superbe navire de la ligne de Louisiane et N-York, Mississippi, capt Hillard, partira comme il est de coutume. Pour le fret ou passage, ayant de très beaux entrepôts, s'adresser à bord ou face de la Halle aux Cotons, ou à
10 dec MULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—La barque BRAFFORD, capitaine Robson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 dec T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NEW-YORK—Le beau navire JOHN CARVER capitaine Pendleton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
T & S TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR NEW-YORK—Le navire YAROO, capt. J. S. Trask, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché
15 dec MULLIN & WOODRUFF 60 Camp

POUR LA Champagne quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
AUGUSTE MOLIER, No. 81, rue St. Louis.

POUR NEW-YORK—Le navire SHAKESPARE, capt. Nichols, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux
1 dec MULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le navire JOHN MINTURN, capt. D. Smith, partira sous peu pour le reste du fret et du passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux cotons ou à J. W. STANTON & Co,
30 nov 30 Magnanes et Lafayette

POUR NEW YORK—Le navire ALFRED capitaine C. Myers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FOSDICK & BROTH,
5 nov 74 Camp

POUR BOSTON—La barque FLORENCE, capt. Brewer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, 32 mont-Ipelier, ou à
4 dec T. & S. TOBY & BOGART, 71 Camp

On a besoin pour un port du Nord d'un navire de 400 barils ou deux navires de 200 barils chacune, s'adresser à FOSDICK & BROTH,
19 oct 74 Camp.

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire Français et Bordeaux, bien connu LOUIS XV, capt. Jogé, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux entrepôts, s'adresser à Gerard
5 oct—1m T. & C. GENARD Jr, 87, Bourbon.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire CHARLES FRANCIS DEPAU, capitaine Baguey, partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord ou à T. & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp.

POUR LE HAVRE — Le navire Gustave Adolphe, capitaine Dupuy, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BLANCHARD EIMER & Co, 24 Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire ELIZABETH BRUCK, capitaine Doy, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire du volier NORTH CAROLINA, capitaine Diamond, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
T & S TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR LE HAVRE—Le beau navire WALPOLE, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
L H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ELLEN BROOK Capt Crowell partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire JAS. A. SHEPHERD, capt. Boutelle, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 98 Commune

POUR LIVERPOOL—passage seulement—Le navire TACITUS, capt Chevers, partira sous peu Pour passage, s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire HANNAH, capitaine Hill, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage s'adresser à bord, ou à
LEVI H GALE, 98 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire FRANKLIN, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
B. & J. P. WHITNEY & Co

A VENDRE—Une goélette de 60 tonneaux, cuivre, doublée de 1000 cuivres, fine voilure et en bon ordre. Pour une condition, s'adresser à
HARTWELL, RIDER & CARMAN, 44 Poydras

ON demande un navire pour prendre chargement pour New-York. S'adresser à
FOSDICK & BROTH, 74 Camp

POUR PORT CHARTRES—La barque bien connue MARGARETHA, capt. J. Moss s'adresser à
Wm FREHN & Co.

POUR FRATON CHARTRES—Le brick de refin FRANCOIS COLOMB, capitaine A. M. Christopherson. Pour les conditions, s'adresser à
W FREHN & Co., 66, Donaldson.

POUR FRET OU CHARTRE—Le beau navire BROUSSAIS, capitaine Chubb, de 1000 bal. Un fret sur Liverpool serait préféré. Pour conditions s'adresser à
FOSDICK & BROTH., 74 Camp

A LOUER—Un bâtiment très convenable pour un jardinier qui voudrait cultiver les fleurs et le potager, et avoir 1 à 2 vaches. Cette propriété est située près de l'Hôpital Lafayette, et de la rue Carondelet. Il y a trois à un logement convenable et une écurie. On s'engagera avec lui, et on lui fera des avances pour les outils aratoires, &c. S'adresser à Mme. Fleury, No. 101, rue Royale, qui donne des graines fraîches, de fourrage et un assortiment de fleurs artificielles, en gros et en détail.
6 oct—30

A LOUER POUR LE 1er. DECEMBRE.
UNE maison à deux étages, rue Conti, entre les rues Chartres et Levée, convenable pour une famille
S'adresser à A. SALLE,
27 nov—1m 6, rue de Chartres

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à
PETERS & MILLARD, 24 Vieille Levée.

A LOUER—Deux maisons neuves et bien conditionnées, à deux étages, situées à l'encoignure de rues St. John et Gravier, possession en avril prochain. Pour les conditions, s'adresser à
E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

INSTITUTION DE Mme. DESRAYAUX.

(Ancienne maison de Mme Leirin.)
PENSIONNAT INTERNAT.
Rue des Ursulines, encoignure Bienville.

L'INSTRUCTION générale—l'Anglais et en Français, comprend toutes les branches d'études qui doivent concourir à une éducation complète.

L'histoire sainte et profane, le calcul et les élémens des sciences exactes sont présentés de manière à développer le goût du jugement, l'imagination et le goût. Parmi les arts d'agrément, la musique tient toujours la première rang; et dans cette étude, comme dans toute autre, l'enseignement des professeurs est reconnu par la régularité de ses travaux et le succès. Une dame, du talent réel et récemment arrivée de Paris, pour compléter le personnel de l'enseignement musical. Les exercices de musique qui ont lieu chaque les années précédentes, de novembre en juin, le samedi de chaque mois (six heures P. M.) Vers le mois de mai, examen général, et distribution de prix.

☞ M. A. Desrayaux donne en ville, et matin avant midi heures et le soir après quatre heures, des leçons de FRANÇAIS, LATIN, HISTOIRE, LITTERATURE, ELEMENS DE MATHEMATIQUES, PHISIQUE et ASTRONOMIE s'adresser à l'institution. 30 oct—80

ECOLE DE MUSIQUE ELEMENTAIRE
MADAME BOYER ET M. VARNEY,

PAR la méthode d'enseignement simultané, les jeunes élèves apprennent à lire tout les principes principaux de la musique, les éléments du chant et se mettent en état promptement en état d'exécuter des chœurs et des morceaux d'ensemble.

Un cours élémentaire pour les enfans et un cours de solfège pour ces élèves plus avancés auront lieu trois fois par semaine, de 4 heures à 5 à 6 heures du soir.

Conditions très-modérées pour ces premiers cours.

Les cours ont lieu chez Made. G. Boyer, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne 16 oct—60

NOUVEAU PENSIONNAT
EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par
MADE. DUJAMEL.

Rue de l'Esplanade, vis-à-vis celle des Remparts.

L'ETABLISSEMENT est prêt à recevoir des élèves. Les autres les études qui composent l'éducation d'une jeune personne seront suivies dans la maison.

Les cours d'agrément, tels que musique, danse, le dessin, se donnent dans les bons professeurs.

Les prix sont modérés. 7 oct—90

AVIS—M. J. C. POIRIER, membre de l'Université de France et ancien professeur aux collèges de Juilly, Orléans, Tours, dont les diplômes et certificats, étant arrêtés depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant d'y donner des leçons particulières, à l'honneur d'offrir ses services aux familles Bienville et Bienville de l'Abolition.
13 nov—1m J. C. POIRIER.

M. LOUIS BIRET, ancien censeur des études au collège de JEFFERSON, est revenu de France à la Nouvelle-Orléans, où il se propose de donner des leçons particulières. Il a l'honneur d'offrir ses services aux familles, et s'adresser chez MM. Chauvin & Levesque, rue de Chartres No. 60.
11 nov—3m L. BIRET.

Compagnie de Banque et de G.z de la Nlle Orléans
Département du Gaz, 1er. novembre 1843

AVIS est par ce présent donné qu'il partir du 1er. janvier prochain, le prix du gaz sera réduit à six piastres les mille pieds cubes.
1 nov—3m E. W. WALLS, Secrétaire

LE soussigné ayant reçu par les derniers arrivages de la France et du Nord, un assortiment d'articles d'hiver qu'il offre à vendre à des bas prix. Engage ses habitués à venir visiter son magasin.
D. B. MACARTY,
21 nov—1m 225 rue Bourbon

MARCHANDISES diverses—40 sacs café de la Havane, 25 do Rio, 40 barriques jambon, pints cotons à repasser, 40 tonneaux cordes du Manille, 1 barrique graisse de baleine, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 83, Tchoupitoulas.
3 nov

PETERS & MILLARD—No. 24, Vieille Levée, offrent en vente:

300 sacs	café Rio,	
100 id	id vieux Java,	
100 id	id mirican,	
100 id	id Moka,	
20 pipes	Madère,	
30 demi id	Madère,	
50 quarts	id Madère,	
20	pipes Opotto,	
20 demi	pipes vieille eau de vie,	
10	id Cognac,	
20 pipes	genièvre de Hollande,	
6	demi vieux rum Jamaïque,	
2	id id Rhum, Rte. Croix,	
1 quarts	de pipe sherry pale vieux,	
6	id id	id amontillado,
30 cassées	douzaine-qts vieux,	sherry supérieur,
100	id id	Madère,
100	id	blanc de baleine,
500	id	savon de Wachester,
500	id	Pomegrenades,
10	id	id oranges,
40 barilles	beurre frais de Goshen,	
20	id et 1/2	fermes fromages de saratoga,
1	pannier	huile d'olive,
100 caisses	tabac Virginie,	
50	id	id Kentucky,
10	id	Cigares bon fresh coupé,
50 caisses	tabac supérieur in-pound,	
20	boites	do 1 à 1/2 lb. id id id,
50	demi	id id id id,
10	barriques	sperm oil,
10 barriques	spermaceti candles,	
10	id	id	N. York et Philadelphia,
10	id	id	id	id
10 barriques			

A LOUER—Un magasin, à vendre à bas prix, rue Royale, entre Toulouse et Bienville. S'adresser à
PETERS & MILLARD, 24 Vieille Levée.

A LOUER—Deux maisons neuves et bien conditionnées, à deux étages, situées à l'encoignure de rues St. John et Gravier, possession en avril prochain. Pour les conditions, s'adresser à
E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

INSTITUTION DE Mme. DESRAYAUX.

(Ancienne maison de Mme Leirin.)
PENSIONNAT INTERNAT.
Rue des Ursulines, encoignure Bienville.

L'INSTRUCTION générale—l'Anglais et en Français, comprend toutes les branches d'études qui doivent concourir à une éducation complète.

L'histoire sainte et profane, le calcul et les élémens des sciences exactes sont présentés de manière à développer le goût du jugement, l'imagination et le goût. Parmi les arts d'agrément, la musique tient toujours la première rang; et dans cette étude, comme dans toute autre, l'enseignement des professeurs est reconnu par la régularité de ses travaux et le succès. Une dame, du talent réel et récemment arrivée de Paris, pour compléter le personnel de l'enseignement musical. Les exercices de musique qui ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en juin, le samedi de chaque mois (six heures P. M.) Vers le mois de mai, examen général, et distribution de prix.

☞ M. A. Desrayaux donne en ville, et matin avant midi heures et le soir après quatre heures, des leçons de FRANÇAIS, LATIN, HISTOIRE, LITTERATURE, ELEMENS DE MATHEMATIQUES, PHISIQUE et ASTRONOMIE s'adresser à l'institution. 30 oct—80

ECOLE DE MUSIQUE ELEMENTAIRE
MADAME BOYER ET M. VARNEY,

PAR la méthode d'enseignement simultané, les jeunes élèves apprennent à lire tout les principes principaux de la musique, les éléments du chant et se mettent en état promptement en état d'exécuter des chœurs et des morceaux d'ensemble.

Un cours élémentaire pour les enfans et un cours de solfège pour ces élèves plus avancés auront lieu trois fois par semaine, de 4 heures à 5 à 6 heures du soir.

Conditions très-modérées pour ces premiers cours.

Les cours ont lieu chez Made. G. Boyer, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne 16 oct—60

NOUVEAU PENSIONNAT
EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par
MADE. DUJAMEL.

Rue de l'Esplanade, vis-à-vis celle des Remparts.

L'ETABLISSEMENT est prêt à recevoir des élèves. Les autres les études qui composent l'éducation d'une jeune personne seront suivies dans la maison.

Les cours d'agrément, tels que musique, danse, le dessin, le second dans entres par de bons professeurs.

Les prix sont modérés. 7 oct—90

AVIS—M. J. C. POIRIER, membre de l'Université de France et ancien professeur aux collèges de Juilly, Orléans, Tours, dont les diplômes et certificats, étant arrêtés depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant d'y donner des leçons particulières, à l'honneur d'offrir ses services aux familles Bienville et Bienville de l'Abolition.
13 nov—1m J. C. POIRIER.

M. LOUIS BIRET, ancien censeur des études au collège de JEFFERSON, est revenu de France à la Nouvelle-Orléans, où il se propose de donner des leçons particulières. Il a l'honneur d'offrir ses services aux familles, et s'adresser chez MM. Chauvin & Levesque, rue de Chartres No. 60.
11 nov—3m L. BIRET.

Compagnie de Banque et de G.z de la Nlle Orléans
Département du Gaz, 1er. novembre 1843

AVIS est par ce présent donné qu'il partir du 1er. janvier prochain, le prix du gaz sera réduit à six piastres les mille pieds cubes.
1 nov—3m E. W. WALLS, Secrétaire

LE soussigné ayant reçu par les derniers arrivages de la France et du Nord, un assortiment d'articles d'hiver qu'il offre à vendre à des bas prix. Engage ses habitués à venir visiter son magasin.
D. B. MACARTY,
21 nov—1m 225 rue Bourbon

MARCHANDISES diverses—40 sacs café de la Havane, 25 do Rio, 40 barriques jambon, pints cotons à repasser, 40 tonneaux cordes du Manille, 1 barrique graisse de baleine, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 83, Tchoupitoulas.
3 nov

PETERS & MILLARD—No. 24, Vieille Levée, offrent en vente:

300 sacs	café Rio,	
100 id	id vieux Java,	
100 id	id mirican,	
100 id	id Moka,	
20 pipes	Madère,	
30 demi id	Madère,	
50 quarts	id Madère,	
20	pipes Opotto,	
20 demi	pipes vieille eau de vie,	
10	id Cognac,	
20 pipes	genièvre de Hollande,	
6	demi vieux rum Jamaïque,	
2	id id Rhum, Rte. Croix,	
1 quarts	de pipe sherry pale vieux,	
6	id id	id amontillado,
30 cassées	douzaine-qts vieux,	sherry supérieur,
100	id id	Madère,
100	id	blanc de baleine,
500	id	savon de Wachester,
500	id	Pomegrenades,
10	id	id oranges,
40 barilles	beurre frais de Goshen,	
20	id et 1/2	fermes fromages de saratoga,
1	pannier	huile d'olive,
100 caisses	tabac Virginie,	
50	id	id Kentucky,
10	id	Cigares bon fresh coupé,
50 caisses	tabac supérieur in-pound,	
20	boites	do 1 à 1/2 lb. id id id,
50	demi	id id id id,
10	barriques	sperm oil,
10 barriques	spermaceti candles,	
10	id	id	N. York et Philadelphia,
10	id	id	id	id
10 barriques			

A LOUER—Un magasin, à vendre à bas prix, rue Royale, entre Toulouse et Bienville. S'adresser à
PETERS & MILLARD, 24 Vieille Levée.

A LOUER—Deux maisons neuves et bien conditionnées, à deux étages, situées à l'encoignure de rues St. John et Gravier, possession en avril prochain. Pour les conditions, s'adresser à
E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

INSTITUTION DE Mme. DESRAYAUX.

(Ancienne maison de Mme Leirin.)
PENSIONNAT INTERNAT.
Rue des Ursulines, encoignure Bienville.

L'INSTRUCTION générale—l'Anglais et en Français, comprend toutes les branches d'études qui doivent concourir à une éducation complète.

L'histoire sainte et profane, le calcul et les élémens des sciences exactes sont présentés de manière à développer le goût du jugement, l'imagination et le goût. Parmi les arts d'agrément, la musique tient toujours la première rang; et dans cette étude, comme dans toute autre, l'enseignement des professeurs est reconnu par la régularité de ses travaux et le succès. Une dame, du talent réel et récemment arrivée de Paris, pour compléter le personnel de l'enseignement musical. Les exercices de musique qui ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en juin, le samedi de chaque mois (six heures P. M.) Vers le mois de mai, examen général, et distribution de prix.

☞ M. A. Desrayaux donne en ville, et matin avant midi heures et le soir après quatre heures, des leçons de FRANÇAIS, LATIN, HISTOIRE, LITTERATURE, ELEMENS DE MATHEMATIQUES, PHISIQUE et ASTRONOMIE s'adresser à l'institution. 30 oct—80

ECOLE DE MUSIQUE ELEMENTAIRE
MADAME BOYER ET M. VARNEY,

PAR la méthode d'enseignement simultané, les jeunes élèves apprennent à lire tout les principes principaux de la musique, les éléments du chant et se mettent en état promptement en état d'exécuter des chœurs et des morceaux d'ensemble.

Un cours élémentaire pour les enfans et un cours de solfège pour ces élèves plus avancés auront lieu trois fois par semaine, de 4 heures à 5 à 6 heures du soir.

Conditions très-modérées pour ces premiers cours.

Les cours ont lieu chez Made. G. Boyer, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne 16 oct—60

NOUVEAU PENSIONNAT
EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par
MADE. DUJAMEL.

Rue de l'Esplanade, vis-à-vis celle des Remparts.

L'ETABLISSEMENT est prêt à recevoir des élèves. Les autres les études qui composent l'éducation d'une jeune personne seront suivies dans la maison.

Les cours d'agrément, tels que musique, danse, le dessin, le second dans entres par de bons professeurs.

Les prix sont modérés. 7 oct—90

AVIS—M. J. C. POIRIER, membre de l'Université de France et ancien professeur aux collèges de Juilly, Orléans, Tours, dont les diplômes et certificats, étant arrêtés depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant d'y donner des leçons particulières, à l'honneur d'offrir ses services aux familles Bienville et Bienville de l'Abolition.
13 nov—1m J. C. POIRIER.

M. LOUIS BIRET, ancien censeur des études au collège de JEFFERSON, est revenu de France à la Nouvelle-Orléans, où il se propose de donner des leçons particulières. Il a l'honneur d'offrir ses services aux familles, et s'adresser chez MM. Chauvin & Levesque, rue de Chartres No. 60.
11 nov—3m L. BIRET.

Compagnie de Banque et de G.z de la Nlle Orléans
Département du Gaz, 1er. novembre 1843

AVIS est par ce présent donné qu'il partir du 1er. janvier prochain, le prix du gaz sera réduit à six piastres les mille pieds cubes.
1 nov—3m E. W. WALLS, Secrétaire

LE soussigné ayant reçu par les derniers arrivages de la France et du Nord, un assortiment d'articles d'hiver qu'il offre à vendre à des bas prix. Engage ses habitués à venir visiter son magasin.
D. B. MACARTY,
21 nov—1m 225 rue Bourbon

MARCHANDISES diverses—40 sacs café de la Havane, 25 do Rio, 40 barriques jambon, pints cotons à repasser, 40 tonneaux cordes du Manille, 1 barrique graisse de baleine, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 83, Tchoupitoulas.
3 nov

PETERS & MILLARD—No. 24, Vieille Levée, offrent en vente:

300 sacs	café Rio,	
100 id	id vieux Java,	
100 id	id mirican,	
100 id	id Moka,	
20 pipes	Madère,	
30 demi id	Madère,	
50 quarts	id Madère,	
20	pipes Opotto,	
20 demi	pipes vieille eau de vie,	
10	id Cognac,	
20 pipes	genièvre de Hollande,	
6	demi vieux rum Jamaïque,	
2	id id Rhum, Rte. Croix,	
1 quarts	de pipe sherry pale vieux,	
6	id id	id amontillado,
30 cassées	douzaine-qts vieux,	sherry supérieur,
100	id id	Madère,
100	id	blanc de baleine,
500	id	savon de Wachester,
500	id	Pomegrenades,
10	id	id oranges,
40 barilles	beurre frais de Goshen,	
20	id et 1/2	fermes fromages de saratoga,
1	pannier	huile d'olive,
100 caisses	tabac Virginie,	
50	id	id Kentucky,
10	id	Cigares bon fresh coupé,
50 caisses	tabac supérieur in-pound,	
20	boites	do 1 à 1/2 lb. id id id,
50	demi	id id id id,
10	barriques	sperm oil,
10 barriques	spermaceti candles,	
10	id	id	N. York et Philadelphia,
10	id	id	id	id
10 barriques			

A LOUER—Un magasin, à vendre à bas prix, rue Royale, entre Toulouse et Bienville. S'adresser à
PETERS & MILLARD, 24 Vieille Levée.

A LOUER—Deux maisons neuves et bien conditionnées, à deux étages, situées à l'encoignure de rues St. John et Gravier, possession en avril prochain. Pour les conditions, s'adresser à
E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

A. MOUTON,
OUVERTEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Au Juge de la Paroisse d'Orléans.

ATTENDU la résignation de FELIX LABATUT, représentant de la paroisse d'Orléans, sous siège, laquelle devens vacant, j'en ai par le présent et ordre informant qu'une élection aura lieu dans la paroisse susdite, aux lieux habituels d'usage, le lundi, dix-huitième jour de décembre, pour remplir ladite vacance occasionnée comme il est dit et dessus, et que la dite élection sera conduite conformément à la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à Nouvelle-Orléans, ce vingtième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante trois et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le soixante-huitième.

A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.
21 nov—

MUNICIPALITE No. 1.
TRESORERIE DU DEPARTEMENT DE LA POLICE.

A vis est par le présent donné aux contribuables de la 1ère municipalité que la collecte des taxes sur propriétés foncières et sur esclaves, pour l'année courante, le 5 décembre 1843, commencera le 1er janvier 1844.
21 nov A. J. GUIRT, Trésorier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS,
Séance du 2 décembre 1843.

ORDONNANCE imposant une taxe spéciale sur les propriétés foncières et esclaves, dans les limites de la municipalité No. 3, pour les années 1843 et 1844.

Article 1. Il est ordonné par le Conseil de la Municipalité No. 3, qu'en vertu de l'autorité et des pouvoirs donnés au Maire et au Conseil de Ville, par la sixième section de l'acte approuvé le 17 février 1836, incorporant la ville de la Nlle-Orléans, et par la deuxième section de l'acte amendant ledit acte approuvé le 8 de mars 1838, une taxe spéciale de dix piastres par mille, soit et demeure imposée sur toutes les propriétés foncières situées dans les limites de la municipalité No. 3, d'après les tableaux d'assessment de 1842 et 1843, pour ces deux années, et le trésorier est et demeure autorisé à collecter immédiatement ledite taxe spéciale, celle de 1843 payable en 1842, à partir du 1er janvier 1844, et celle de 1843 payable en 1844, à partir du 1er mai 1844.

Art. 2. Il est de plus ordonné, qu'en vertu de la même autorité et des mêmes pouvoirs ci-dessus décrits, qu'une taxe spéciale d'une piastre sur chaque tête d'esclave, soit et demeure imposée sur chaque esclave, d'après les tableaux d'assessment de 1842 et 1843, pour ces deux années, et le trésorier est et demeure autorisé à collecter immédiatement ladite taxe spéciale, celle de 1843 payable en 1842, à partir du 1er janvier 1844, et celle de 1843 payable en 1844 à partir du 1er. mai 1844.

Art 3. Il est de plus ordonné que la taxe imposée par les deux premiers articles de cette ordonnance, devra être payée, la première de 1842 payable en 1843, 90 jours à partir du 1er janvier 1844, et la seconde de 1843 payable en 1844, 90 jours à partir du 1er. mai 1844, à moins de quel, les personnes ou les personnes devant ladite taxe ou ladite taxe, seront à payer un intérêt de 8 pour cent par an sur ladite taxe, conformément à la loi qui dans ce sens de l'acte approuvé le 17 mars 1836, expliquant l'étendue des pouvoirs donnés au Maire et au Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans.

Art 4. Il est de plus ordonné, qu'immédiatement après avoir reçu en paiement de ladite taxe, seulement dans municipalité, il sera du devoir du trésorier de la Caisse et d'en faire un rapport au Conseil, et de la donner, des sommes, que par lui et cancelées.

Art. 5. Il est de plus ordonné que cette ordonnance sera publiée, et affichée, pendant un espace de quinze jours dans les quatre districts de la municipalité No. 3, afin que les habitans de ce ville puissent en prendre connaissance et que le trésorier puisse en faire un usage approprié.

Art. 6. Il est de plus ordonné que le comité des finances et et demeure requis de compter et balancer, chaque semaine, les sommes reçues en vertu de cette ordonnance, et de faire tous les rapports municipaux qui seront requis en paiement par le trésorier pendant ladite semaine.

(signé) HENRY BOULET,
Président pro temp

Approuvé le 4 décembre 1843.
12 dec—10 (signé) WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONSEIL-GENERAL.
Séance du 4 Novembre 1843.

ORDONNANCE établissant une taxe uniforme sur les Maisons publiques, Tabarets, Cafés, Tavernes, etc. etc., et pour d'autres objets.

Le Conseil-Général ordonne ce qui suit:

Article 1er. Qu'après le premier janvier 1844, toute personne tenant un Cabaret, Taverne ou autre maison publique, quelque soit le nom qu'il prend, et quelque soit le prix de vente, des liqueurs spiritueuses, pour la convenance du public, quelle payer une taxe de deux cents piastres, payable par trimestre, ou payer le droit de licence, payable quarter-et-d'avance, au comptant des taxes sur les dits cabarets, cafés, etc. dans les limites de la municipalité, dans laquelle ces maisons publiques ou cabarets seront, pendant toute cette jurisdiction compétente, moitié au profit du Conseil-Général, et moitié au profit de ces municipalités de la municipalité au nom de laquelle l'action aura été intentée.

Art. 2. Que toutes ordonnances ou résolutions, en partie ou d'ordonnance de résolutions contraires aux dispositions des présentes, soit et demeurent rappelées.

(signé) C. ROSELIUS, président.

Approuvé le 28 novembre 1843.
(signé) WM. FRERET, Maire.

30 nov—30

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
Séance du 4 décembre 1843.

Résolu que l'article 2 de l'ordonnance passée par le Conseil-Général, relative à la taxe sur les marchands ambulans et autres, soit amendé de telle sorte qu'il devra se lire ainsi:

"Que lorsqu'une maison de commerce se composera de deux ou de plusieurs membres résidant, soit en ville ou banlieue, ou ailleurs, le prix du gaz sera réduit à six piastres les mille pieds cubes.
E. W. WALLS, Secrétaire

LE soussigné ayant reçu par les derniers arrivages de la France et du Nord, un assortiment d'articles d'hiver qu'il offre à vendre à des bas prix. Engage ses habitués à venir visiter son magasin.
D. B. MACARTY,
21 nov—1m 225 rue Bourbon

MARCHANDISES diverses—40 sacs café de la Havane, 25 do Rio, 40 barriques jambon, pints cotons à repasser, 40 tonneaux cordes du Manille, 1 barrique graisse de baleine, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 83, Tchoupitoulas.
3 nov

PETERS & MILLARD—No. 24, Vieille Levée, offrent en vente:

300 sacs	café Rio,	
100 id	id vieux Java,	
100 id	id mirican,	
100 id	id Moka,	
20 pipes	Madère,	
30 demi id	Madère,	
50 quarts	id Madère,	
20	pipes Opotto,	
20 demi	pipes vieille eau de vie,	
10	id Cognac,	
20